

INS605 Déclaration d'affiliation dans les publications et communications scientifiques

Destinataire : Recherche Unisanté

1 Introduction

La déclaration homogène de l'institution dans les publications et communications scientifiques est primordiale pour l'identification de celle-ci par les moteurs de recherche et assurer un recensement le plus exhaustif possible de nos activités de recherche. Le classement des institutions en fonction de leurs publications est de plus en plus utilisé pour l'allocation des subventions de recherche. L'objectif de cette instruction est de présenter la manière dont l'affiliation à Unisanté est à référencer.

2 Champ d'application

Cette instruction s'applique à tout le personnel d'Unisanté souhaitant renseigner son affiliation dans une publication (article scientifique, journal professionnel, etc.) ou une communication scientifique (poster, présentation orale, etc.), que ce soit une chercheuse ou chercheur, ou une collaboratrice ou collaborateur ayant soutenu la recherche en question (personnel du secteur informatique, des finances, du soutien à la recherche, etc.).

Cette instruction ne s'applique pas à Serval où il faut indiquer uniquement « Unisanté » sans spécifier le département.

3 Procédure

3.1 Affiliation française

Titre + auteur

Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique

Indiquer le nom du département (p. ex. Département des policliniques)

Université de Lausanne

Indiquer l'adresse

1011 Lausanne

Suisse

3.2 Affiliation anglaise

Title + author

Unisanté, University Center for Primary Care and Public Health

Indiquer le nom du département (p. ex. Department of Ambulatory Care)

University of Lausanne

Indiquer l'adresse

CH-1011 Lausanne

Switzerland

La liste des noms de départements en anglais se trouve dans le document qualité [INS421 - Typographie et traductions des entités d'Unisanté – Note institutionnelle](#).

3.3 Remarque

Le secteur ou l'unité concerné·e n'est pas mentionné·e afin de garantir l'uniformité pour l'identification de l'institution. Une exception est faite pour les secteurs ne faisant pas partie d'un département mais d'une direction (p. ex : le Secteur informatique lié à la Direction financière, ou le Secteur des formations lié à la Direction des ressources humaines), où dans ce cas le secteur remplace alors le département. À noter que le terme « secteur » peut se traduire en anglais par « unit ».

Pour toute demande spécifique, merci de vous adresser au Secteur communication via l'adresse générale communication@unisante.ch.